

Critères sportifs et artistiques pour l'admission et/ou le maintien dans la structure "Sports-Arts-Etudes" de la République et Canton du Jura



Discipline **tennis**

Mise à jour **24/10/2016**

Secondaire I

Secondaire II

- Avoir au minimum le classement selon tableau ci-dessous:

Année scolaire	Garçons	Filles
9ème	R5	R4
10ème	R4	R3
11ème	R3	R2

- Participation à une séance d'entraînement afin de déterminer le niveau de jeu et la potentialité des joueurs.
- Prise en compte du vécu d'entraînement

- Avoir le classement selon tableau ci-dessous:

Année scolaire	Garçons	Filles
1ère	R2	R1
2ème	R1	N4 61-75
3ème	N4 101-150	N4 46-60
4ème	N4 071-100	N3

- Participation à une séance d'entraînement afin de déterminer le niveau de jeu et la potentialité des joueurs.
- Prise en compte du vécu d'entraînement

Remarques

C'est le classement 1 de Swiss Tennis de l'année en cours qui est prise en compte.
Pour le maintien dans la structure SAE, une progression dans le classement est obligatoire. Dans le cas contraire, le groupe opérationnel examinera les raisons évoquées et prendra une décision.

Références Concept de promotion de la relève de Swiss Tennis

- Visa**
 Swiss Olympic
 Responsable SAE de la discipline
 Association ou fédération nationale
 Association cantonale ou régionale